

# *Fiche de poste Délégué.e Général.e*

## *Association Francil'in*



### *L'Association Francil'in et le Hub Numérique Inclusif d'Ile de France*

Les Hubs numérique inclusif sont des dispositifs soutenus par la Banque des Territoires qui s'inscrivent dans la Stratégie Nationale pour un numérique inclusif impulsée par la Mission Société Numérique de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Francil'IN est le nom que le Hub France Connectée porte en Île-de-France.

En 2019, le Hub Francil'IN s'est constitué sous forme de groupement d'intérêt économique (G.I.E) formé par 3 associations (L'association ICI, L'ASTS - Association Sciences, Techniques et Société - et L'association "Les Entreprises pour la Cité"). En 2021, à la faveur d'un second Appel à Projets de la Banque des Territoires, a été constituée la présente association dont les actions ont vocation à s'inscrire en complémentarité de celles portées par le GIE Hub Francil'IN existant.

Pour faire en sorte que chacun puisse s'approprier le numérique et comprendre la transformation en cours, ne pas être objet du numérique mais sujet d'une société numérique inclusive et créative, l'Association Francil'IN a pour objectif, en complément des actions portées par le GIE, de faire converger les acteurs qui concourent à une transition numérique humaine et sociale.

L'association Francil'IN, est un espace de collaboration, de mutualisation et de convergence. Il fonctionne en mode pair à pair et permet le renforcement des acteurs engagés. Une plateforme ouverte et innovante, qui se donne pour objectif de porter une réponse commune et complémentaire de celles déployées par le GIE Hub Francil'IN, aux enjeux d'inclusion et d'acculturation au numérique du territoire.

A travers ses différentes missions, l'enjeu de l'association est de renforcer l'offre d'accompagnement disponible pour tous les habitants et acteurs du territoire : sensibilisation, formation, collaboration, création - à travers un réseau de tiers-lieux numériques, de nouveaux lieux de médiation qui ancrent le numérique dans les quartiers, dans les villages, dans les communautés d'acteurs et en font un levier de développement culturel, social et économique.

### *Finalité de la fonction*

- D'une manière générale, le rôle du Délégué.e Général.e est de mettre en œuvre les décisions du collectif de gestion de l'association et de favoriser le développement de l'association dans le respect du projet associatif et d'éducation populaire au numérique. Il ou elle est chargé de mettre en place les moyens nécessaires à la réalisation des diverses actions et activités de l'association dans le respect des textes en vigueur et des attentes des adhérents.
- Le ou la Délégué.e Général.e préservera particulièrement les intérêts des partenaires fondateurs. Il dynamise le travail partenarial des membres fondateurs.
- Il est l'interlocuteur privilégié des institutions publiques : l'ANCT, la Banque des Territoires

### *Missions principales*

- **Gestion de l'association :**
  - Animation de la vie statutaire, gestion administrative et financière, partenariats en concertation avec le conseil d'administration.
  - Soutien à la préparation des réunions d'instance

- Instruction et mise en place des décisions du conseil d'administration.
- Écriture du rapport d'activités avec les chefs de projet et soumission à l'Assemblée générale
- Gestion des relations partenariales, il représente l'association à l'extérieure
- Compte rendu périodique de la gestion au Bureau
- **Gestion du personnel :**
  - Recrutement des personnels.
  - Coordination de l'équipe salariée
  - Gestion des plannings, des congés et répartition des tâches et notamment des projets.
  - Gestion administrative des salaires : charges sociales, déclarations d'embauche (DPAE), rédaction des contrats de travail, ...
- **Gestion des activités, :**
  - Co-Elaboration des projets avec les structures fondatrices
  - Animation des temps de co-construction, webinaires, Miro ou autres outils collaboratifs
  - Développement et structuration de l'offre de services
  - Recherche de financements et modèles d'affaire pour les actions
  - Veille et réponses aux appels à projets
  - Production des comptes rendus intermédiaires et finaux des activités et de leur suivi financier
  - Développement de nouvelles activités

### *Responsabilité :*

- Le directeur est placé sous la responsabilité du Collectif de gestion de l'association composé des membres fondateurs.

### *Qualités requises*

#### *Savoir*

- Connaissance de l'éco-système de la médiation numérique et de son fonctionnement.
- Connaissances en management décisionnel (stratégie, communication, organisation...).
- Connaissances en gestion administrative, financière et comptable d'une association.
- Connaissance des procédures et montages de dossiers de demande de financement
- Connaissances en gestion de ressources humaines.
- Connaissance des différents acteurs économiques, institutions publiques et des modalités de travail en partenariat.
- Connaissance du territoire, du contexte territorial, politique et technique dans lequel la structure intervient.

#### *Savoir-faire*

- Maîtrise de la méthodologie de montage de projet.
- Capacité à analyser le contexte d'une demande (le contexte historique, les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés).
- Compétences en management d'équipe.
- Capacités à encadrer, gérer, animer, mobiliser, coordonner le travail d'une équipe salariée

#### *Savoir-être :*

- Aisance relationnelle (aptitudes à dynamiser le travail avec les partenaires et acteurs locaux, aisance dans la prise de parole, diplomatie).
- Intérêt pour les démarches d'intelligence et de construction collective.
- Sens de l'innovation et de la créativité, de l'initiative, curiosité.
- Capacité d'écoute active et bienveillante.
- Autonomie, sens des responsabilités, discrétion, sens de l'engagement.
- Capacité d'adaptation, polyvalence.
- Sens de l'organisation, rigueur, réactivité.

#### *Modalités :*

- CDI à temps plein à démarrer dès que possible.
- CV et lettre de motivation à adresser à [association@francilin.fr](mailto:association@francilin.fr) avant le 20 janvier 2022.